



### Journée mondiale du tourisme

## Le secteur a rapporté 25 milliards FCFA à l'économie togolaise en 2021

Au Togo, le secteur du tourisme contribue à l'économie nationale (8% du PIB). Malgré la crise sanitaire de Covid19 qui a secoué tous les secteurs d'activité, celui du tourisme a bravé la pandémie ...



### EVENEMENTIEL



#### Salon du bien-être

## 16 exposants partagent les recettes du bien-être aux Togolais

Le « Salon du bien-être » s'est ouvert à Lomé ce samedi 24 septembre 2022. La troisième édition de cette année tout comme les précédentes depuis 2014 a permis de partager avec le public les recettes du bien-être.

PAGE 4

### ECONOMIE



#### Agroalimentaire

## Carton plein pour les start-up africaines en 2021

Le développement de l'agriculture et des industries agro-alimentaires sur le continent africain est tenu par des jeunes qui à travers leur start-up, attirent de plus en plus d'investisseurs. Si les levées de fonds demeurent concentrées sur une poignée de pays, elles ont bondi de 250% en 2021 selon un rapport ...

PAGE 5

### ACTUALITÉ

#### PIGAF-OMP

## L'effectif des femmes dans l'armée va passer de 4,89% à 10% en 2023

Le Projet d'intégration du genre et d'autonomisation de la femme dans les opérations de maintien de la paix (PIGAF-OMP) est le fruit de la réforme des Forces ...

PAGE 4



### Rentrée scolaire 2022-2023

## Forte mobilisation du gouvernement pour sa réussite

Le lundi 26 septembre 2022, les élèves togolais ont repris les chemins des classes après quelques semaines de vacances. Le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé et son gouvernement étaient mobilisés pour un bon démarrage de l'année scolaire, et surtout pour qu'elle connaisse du succès.

PAGE 3

### DERNIERES HEURES

#### Des poches de sang pour le CNTS

La Croix-Rouge togolaise (CRT), appuyée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mobilisé le 24 septembre dernier, du monde pour une collecte de sang pour le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Au cours de cette journée, femmes, jeunes et hommes, toutes catégories confondues, sous les appels incessants d'activistes mobilisés pour la circonstance, se sont rués vers le Centre national d'appareillage orthopédique (CNAO) pour donner de leur sang et connaître ce centre devant lequel ils passent chaque jour, sans savoir exactement ce qui s'y fait.

Les besoins en sang au Togo sont estimés à plus de 75.000 poches par an, dont 45.000 pour la seule zone de Lomé. Selon les responsables du CNTS, seulement 72% des besoins sont couverts donnant un déficit de 21.000 poches de sang chaque année.

Le CICR est une organisation humanitaire neutre, impartiale et indépendante, qui a pour mandat d'aider et de protéger les personnes touchées par un conflit armé ou par d'autres situations de violence.

Le CICR n'est ni une institution spécialisée des Nations unies, ni une ONG. Son statut lui permet de fonctionner indépendamment des gouvernements et de venir en aide, dans la plus parfaite impartialité, aux personnes qui ont le plus besoin de protection et d'assistance.

Avec Global Actu

### Dossier / PIA

## Une zone industrielle de pointe pour la transformation du soja local

La Plateforme industrielle d'Adétikopé et le Mécanisme incitatif de financement agricole, fondé sur le partage des risques (Mifa SA) se positionnent sur la transformation des produits agricoles locaux. En ligne de mire le soja qui ...



PAGES 6&7

	<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Journée mondiale du tourisme <b>Le secteur a rapporté 25 milliards FCFA à l'économie togolaise en 2021</b></p>  <p>P 5</p>	<p>Agroalimentaire <b>Carton plein pour les start-up africaines en 2021</b></p>  <p>P 5</p>	<p>Salon du bien-être <b>16 exposants partagent les recettes du bien-être aux Togoais</b></p>  <p>P 11</p>
---	---	---	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

### Avec le Fnfi, madame Sekpla Abla s'en sort très bien avec ses clients

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé pour partager avec vous les témoignages de Madame Sekpla Abla, bénéficiaire du Produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Reportage...

Lomé, quartier Togo 2000, sur la nouvelle voie principale qui mène à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, nous nous rendons dans un atelier de couture pour y rencontrer la patronne des lieux. Très jeune, moins de la trentaine, SEKPLA Abla, fait partie des jeunes artisans qui ont très tôt mis les chances de leurs côtés afin de bien entreprendre dans la vie. Un atelier assez simple, avec une machine à coudre et une machine à surfiler, Abla s'emploie depuis bientôt cinq ans à accomplir avec joie et bonne humeur les tâches que lui confient ses clientes.

« Depuis toujours, j'ai toujours rêvé d'apprendre le métier de couturière. J'aime bien ce métier, dessiner des modèles et donner corps à des tissus ou à des pagnes afin qu'ils reflètent les désirs de mes clientes, pour moi c'est quelque chose de très sensationnel. J'ai donc appris le métier chez une professionnelle ici à Lomé pendant trois bonnes années. Après l'obtention de mon diplôme, il me fallait nécessairement ouvrir un

atelier afin de pouvoir y mener tranquillement mes activités. J'avais donc besoin d'un appui financier ».

Des microcrédits que le FNFI à travers ses Prestataires de Services Financiers (Institutions de Microfinance) octroie aux personnes qui en font la demande dans l'optique de les aider à démarrer ou consolider l'exercice d'une petite activité génératrice de revenus, notre interlocutrice a trouvé le créneau idéal pour se lancer dans son business. Sans hésiter et sans perdre le temps, elle se rend auprès d'une Institution de Microfinance partenaire pour se renseigner davantage sur les différents produits qu'offre le FNFI.

« Je me suis rendu auprès de ECHOPPE Togo car c'est une institution dont j'entends beaucoup parler dans le partenariat avec le FNFI et bon nombre de groupements de femmes disent du bien de cette institution. Une fois arrivé, j'ai été renseignée sur les différentes possibilités que j'avais d'obtenir un microcrédit. Quand je leur ai dit que j'étais couturière et que j'avais besoin d'un



Mme Sekpla Abla

coup de main pour pouvoir ouvrir mon atelier, ils m'ont tout de suite indiqué que le crédit AJSEF est le crédit qui est dédié aux artisans. Il me revenait alors pour pouvoir avoir ce microcrédit de me constituer en groupe solidaire avec d'autres personnes dans le besoin, des personnes que je connais très bien et dont les capacités de remboursements des crédits sont avérées. Fort heureusement dans mon quartier, je connaissais beaucoup de mes camarades qui étaient dans le même cas que moi et en attente d'obtenir un microcrédit pour aller de l'avant. C'est donc naturellement que mes amies et moi nous sommes

constituées en groupe solidaire et nous sommes repartis voir ECHOPPE TOGO. Cette dernière nous a ensuite mis en relation avec un Prestataire de Service Technique qui a renforcé nos capacités en gestion de crédit. La formation à durer trois jours et a été très bénéfique pour nous. »

Après avoir franchi avec succès toutes les étapes pré-débloqué de crédit, notre interlocutrice est plus que sûre désormais que le microcrédit AJSEF lui permettra de prendre son destin en main avec l'ouverture de son atelier de couture. Un atelier qu'elle a rêvé pendant des années

d'ouvrir afin de mettre son savoir-faire et talent en œuvre.

« Je n'ai pas beaucoup patienté avant d'obtenir la première tranche de crédit AJSEF. J'ai obtenu auprès de ECHOPPE Togo la somme de 300.000 FCFA. Avec cette somme, je me suis dotée de ce petit kiosque et j'ai acheté deux machines, dont l'une à coudre et l'autre à surfiler. Le reste des ressources m'a permis d'acheter une petite table. Je me suis alors mis très vite au travail et j'ai commencé à recevoir quelques clientes, vu que je suis dans un quartier bien populaire et animé. Comme vous pouvez le constater aujourd'hui je m'en sors très bien avec mes clientes que je fidélise progressivement. Je me suis bien organisée également pour le remboursement. A chaque recette que j'enregistre, je dégage une petite marge que je mets de côté pour pouvoir honorer mes engagements vis-à-vis du remboursement le moment venu. Je suis pratiquement à la fin du remboursement du premier cycle de crédit et je compte aussitôt faire la demande pour pouvoir bénéficier du second cycle. Ce dernier me servira à agrandir un tout petit peu mon atelier. »

La rédaction

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



**fnfi**  
Fonds National de  
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web:  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba  
Edodji Nadia  
Attipoe Edem Kodjo  
Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla  
Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Rentrée scolaire 2022-2023

## Forte mobilisation du sommet de l'Etat pour la réussite de l'année

**Le lundi 26 septembre 2022, les élèves togolais ont repris les chemins des classes après quelques semaines de vacances. Le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé et son gouvernement étaient mobilisés pour un bon démarrage de l'année scolaire, et surtout pour qu'elle connaisse du succès.**

Le chef de file de cette mobilisation est le président de la République Faure Gnassingbé. Quelques heures avant la rentrée il a publié un message digne d'intérêt. « Je souhaite une bonne rentrée à nos élèves qui reprennent demain le chemin des classes. Nous poursuivons les réformes dans le secteur éducatif pour offrir un enseignement de qualité à la jeunesse togolaise et la préparer à être pour notre pays une relève citoyenne, compétente et performante », a écrit le chef de l'Etat. Le jour de la rentrée, la cheffe du gouvernement, fidèle aux orientations de son chef, s'est rendue dans deux écoles de la capitale togolaise, accompagnée d'une forte délégation. Le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat, le professeur Dodzi Komla Kokoroko, était en bonne place dans cette délégation. D'autres personnalités membres du cabinet du Premier ministre, des autorités locales dont des chefs

traditionnels, les préfets, maires etc... se sont également joints à elle. Le Premier ministre a eu l'occasion de discuter avec les apprenants et aussi avec les enseignants.

« Nous avons passé un message clair aux élèves et au personnel enseignant. Le premier message, c'est que nous avons le devoir d'offrir une éducation de qualité à nos enfants et c'est la responsabilité de tous : le gouvernement, les enseignants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. Sous le leadership du chef de l'Etat, nous avons engagé des réformes qui passent par la construction des infrastructures nouvelles, équipées, connectées, sécurisées ; la mise à disposition de manuels scolaires et le renforcement des ressources humaines avec le recrutement, la formation et la motivation des enseignants », a déclaré Victoire Tomégah-Dogbé.

« Le 2eme message est que nous devons donner la chance à tout citoyen



Victoire Tomégah-Dogbé (debout face aux élèves)

d'être éduqué, de se former et d'assurer l'insertion professionnelle », a-t-elle ajouté. La mobilisation du sommet de l'Etat a été également observée à l'intérieur du pays. Le ministre Kodjo Adedze du Commerce était dans la région Maritime notamment dans la préfecture de l'Ave. Pendant ce temps, sa collègue Adjovi Lonlonyo Apedo épouse Anakoma, ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation sillonnait les préfectures de Danyi, Kloto et Agou (région des Plateaux-Ouest). Le professeur Akodah Ayéwouadan

de la Communication et des Médias, Edem Kokou Tengué, ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière, le professeur Majesté Ihou Wateba, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont visité la région des Plateaux-Est. Le ministre des Droits de l'Homme, Christian Trimua et sa collègue Maméssilé Akla-Agba Assih, ministre déléguée en charge de l'Accès universel aux soins ont posé leurs valises dans la préfecture de la Kozah. D'autres personnalités dont des maires et des préfets ont également pu constater

l'effectivité de la reprise des cours jusque dans les endroits les plus reculés du pays, notamment dans la préfecture de Kpendjal récemment sinistrée par le terrorisme.

Ces dernières années, l'éducation nationale a beaucoup souffert de crises à répétition et de manque de moyens. Mais actuellement, l'on sent une certaine renaissance dans le secteur. Le sommet de l'Etat est très mobilisé pour une bonne édification de la relève. Les Togolais n'en demandent pas mieux !

**Edem Dadzie**

## Education au Togo

## Le professeur Kokoroko sur le point de rééditer son exploit ?

**Lorsque le professeur Dodzi Komla Kokoroko, président de l'université de Lomé, avait été nommé ministre des Enseignements primaire, secondaire technique et de l'Artisanat, les Togolais dans leur ensemble n'étaient pas surpris. Personne ne peut lui contester ses compétences de manager et de bâtisseur. Toutefois, une question légitime était sur plusieurs lèvres et dans tous les esprits : pouvait-il réaliser l'exploit qu'il est en train de réaliser à l'université de Lomé ?**

Toute personne qui connaissait l'université de Lomé avant l'année 2015 admettra qu'une métamorphose est en cours. Certains qui avaient fait l'université vers la fin des années 90 ou au tout début des années 2000, disent même ne pas s'y reconnaître. Les plus anciens disent qu'ils se perdent dans le nouveau décor du temple du savoir loméen. Même les détracteurs du professeur Kokoroko n'arrivent pas à trouver de quoi

l'accabler malgré toutes les tentatives.

Comme le dit un adage populaire, « même si on n'aime pas le lièvre, il faut reconnaître qu'il court plus vite ». Le personnage a certainement ses défauts, mais, quand il s'agit du travail, il s'y met assidument et le fait très bien. Et c'est ce que les Togolais devraient attendre de toute personne qui a une certaine responsabilité à n'importe quel niveau. A l'université de Lomé, un travail de construction a été effectué

ces dernières années, et cela se poursuit. Qu'on soit étudiant ou pas, c'est un cadre qui est devenu de plus en plus attirant. C'est sans doute la mobilisation

On s'attend à ce que le président de l'université de Lomé réussisse le même exploit en sortant le système éducatif togolais du gouffre dans lequel il était



Professeur Dodzi Komla Kokoroko

des ressources internes, mais aussi un modèle de partenariat public-privé qui a permis d'atteindre ce niveau.

plongé depuis quelques années. Comme l'affirmait le professeur Kokoroko dans une émission spéciale sur la Télévision togolaise

(TVT) la veille de la rentrée scolaire, il fallait d'abord faire régner la discipline. On est tous d'accord que les enseignants du Togo ne sont pas les mieux lotis au monde.

Mais au regard du niveau de vie dans le pays, il faut aussi admettre que des efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer leurs situations. Nous sommes aussi tous d'accord qu'il faut continuer à tendre vers le meilleur. Toutefois, lorsque l'on a l'impression que les revendications sociales sont devenues des moyens pour certains de faire du chantage pour se faire un nom, servir de béquille pour des acteurs politiques, il faut sévir. De la même façon qu'il a réussi à mettre fin aux crises à répétition ...

**Suite à la page 4**

## Education au Togo

Suite de la page 3

## Le professeur Kokoroko sur le point de rééditer son exploit ?

... à l'université de Lomé, le professeur Kokoroko pourra peut-être aussi remettre les acteurs de l'éducation dans les rangs. Il ne s'agit pas d'étouffer les gens et les empêcher de s'exprimer. C'est par le dialogue, la concertation, dans la liberté d'expression que les problèmes seront réglés. Et c'est ce que fait le gouvernement. Si à un moment donné il y a une mauvaise foi manifeste de la part du gouvernement, tout le monde s'en rendra

compte. Il ne sert à rien de toujours crier au voleur alors qu'il n'y a rien à signaler. Depuis sa venue, on sent que le professeur Kokoroko dans ses notes de services, communiqués, décisions etc... est en train de faire passer un message : être assidu au travail et rester discipliné. D'ailleurs, dans la note 172 du 26 septembre 2022, il vient de demander aux enseignants qui se seraient fait enrôler comme agents recenseurs pour le 5e Recensement

général de la population et de l'habitat (RGPH), de ne pas prendre le risque de quitter leurs postes. Sur le plan des infrastructures, le professeur Kokoroko est aussi très attendu. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président Faure Gnassingbé, il a promis plus de 25 000 salles de classes d'ici 2025. Le professeur Kokoroko a été récemment honnête en reconnaissant que ce projet ne décolle

pas encore suffisamment. Mais, il promet que l'on ne tarderait pas à le voir se concrétiser. Il faut rappeler que certains chantiers ont été lancés au cours de l'année scolaire dernière. Donc, ce n'est pas que rien n'est encore fait. Toutefois il va falloir accélérer. Le professeur Kokoroko est également en train d'essayer des réformes qui permettront à terme de former les jeunes pour les métiers du futur, des formations adaptées

au contexte national. Dans son message publié à la veille de la rentrée scolaire, le chef de l'Etat, de qui le professeur Kokoroko tient ses instructions, a promis que les réformes vont se poursuivre. A partir de ce moment, il n'y a pas de doute à avoir sur les capacités du ministre en charge du secteur à atteindre les objectifs. La volonté politique est clairement affichée au plus haut niveau.

Edem Dadzie

## PIGAF-OMP

## L'effectif des femmes dans l'armée va passer de 4,89% à 10% en 2023

**Le Projet d'intégration du genre et d'autonomisation de la femme dans les opérations de maintien de la paix (PIGAF-OMP) est le fruit de la réforme des Forces armées togolaises (FAT). Les premières femmes militaires ont rejoint les unités de combat des Forces armées togolaises en 2017.**



Photo de famille avec les participants

L'initiative a été expliquée mardi 27 septembre aux professionnels des

médias à Lomé au cours d'une rencontre de sensibilisation.

Le Projet d'intégration du genre et d'autonomisation de la femme dans les

opérations de maintien de la paix a pour objectif de réduire des disparités liées à la représentativité des femmes aux plans quantitatif et qualitatif et à encourager leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix. Concrètement, il permettra d'augmenter l'effectif des femmes dans l'armée de 4,89% à 10% en 2023 et d'assurer la progression de leur carrière. Il vise aussi à accroître la proportion des femmes en uniforme dans les FAT pouvant être déployées dans les OMP de 6,91% actuellement à 14,62% au 31 décembre 2023.

favoriser la promotion des femmes dans les FAT et leur participation aux opérations de maintien de la paix.

Pour Egnonam Kenou, médecin Lieutenant-colonel et responsable de la cellule genre au ministère des Armées, ce projet est « très important pour les Forces armées togolaises par rapport au 5e Objectif de développement durable qui recommande l'autonomisation et l'intégration des filles et femmes du Togo. L'armée ne peut pas rester en marge de ces recommandations très importantes pour le gouvernement togolais c'est pourquoi elle a initié ce projet ».

Il s'agira aussi d'améliorer le cadre juridique et réglementaire pour

Félix Tagba

## Salon du bien-être

## 16 exposants partagent les recettes du bien-être aux Togolais

**Le « Salon du bien-être » s'est ouvert à Lomé ce samedi 24 septembre 2022. La troisième édition cette année, ce salon, tout comme les précédents depuis 2014, a permis de partager avec le public les recettes du bien-être.**

Tout comme une messe, le salon s'anime et reste ouvert à tout public. On peut s'y rendre pour nourrir son esprit avec des conseils et des préceptes pour ensuite mettre en place un processus afin de vivre le bien-être au quotidien.

Pour cette édition, 16 exposants contre 13 pour la 2ème édition,

exposent leurs produits et s'intéressent à deux cibles notamment celles des personnes en activité et celles du 3ème âge.

En dehors des expositions, le Salon offre des ateliers et conférences avec des docteurs et même des prêtres sur de différents thèmes.

Au cours des deux journées, 3 panels...



Le salon a enregistré seize exposants

## Journée mondiale du tourisme

# Le secteur a rapporté 25 milliards FCFA à l'économie togolaise en 2021

**Au Togo, le secteur du tourisme contribue à l'économie nationale (8% du PIB). Malgré la crise sanitaire de Covid19 qui a secoué tous les secteurs d'activité, celui du tourisme a bravé la pandémie, à en croire les chiffres présentés par le ministre de la Culture et du Tourisme, Dr Kossi Lamadokou, à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme (JMT) célébrée hier 27 septembre 2022.**

La communauté internationale célèbre annuellement à la date du 27 septembre, la Journée mondiale du tourisme (JMT), et ce depuis 43 ans. Cette tradition instaurée par l'Organisation mondiale du tourisme depuis 1979 offre l'occasion à tous les pays membres de sensibiliser les populations aux thèmes importants liés aux grandes questions mondiales d'ordres socio-économique, culturel, politique et environnemental en relation avec le tourisme. Le thème choisi à l'international cette année à l'occasion de cette célébration est « Repenser le tourisme ». Selon Dr Kossi Lamadokou, « ce thème intervient après deux années consécutives, pendant lesquelles le secteur du tourisme a été durement éprouvé par la Covid-19. Cette pandémie mondiale a eu un impact économique et social très énorme sur les économies tant des nations développées que des États en développement comme le nôtre. La pandémie a mis en évidence le besoin crucial de transformer le secteur du tourisme et nous fêtons enfin cette Journée alors que le tourisme mondial amorce lentement sa reprise », a déclaré le ministre togolais de la Culture et du Tourisme, lors de son discours de



Dr Kossi Lamadokou, ministre de la Culture et du Tourisme

circonstance. Pour le ministre Kossi Lamadokou, « ce thème s'inscrit donc dans la dynamique nouvelle qui doit désormais guider les politiques touristiques de nos États afin de relancer le secteur. Dans ce sens, la reprise des activités touristiques doit se faire dans un contexte nouveau à partir des leçons tirées des années de crise sanitaire. Repenser le tourisme, c'est également puiser au fond de sa vocation même pour le reconstruire, car en effet, le tourisme dans son essence ne peut se satisfaire de la monotonie. Il est un mouvement en marche, qui emprunte plusieurs chemins à la rencontre des hommes, de leur environnement, de leur culture, bref de tout cet ensemble constituant la diversité ».

Dans cette optique, « Le Togo, notre pays, fier de toutes ses potentialités touristiques, s'est engagé dès l'aube de cette crise sanitaire à ne pas laisser sombrer ce secteur tant important pour notre économie. Ainsi, s'est-il engagé, dès l'allègement des restrictions liées aux mouvements des personnes, dans un processus de redynamisation et de relance des activités touristiques, en mettant l'accent sur l'exploitation de diverses thématiques centrées sur la notion de résilience.

### Résultats d'un tourisme résilient

Selon les statistiques de l'OMT, « le tourisme mondial a enregistré 415 millions d'arrivées internationales en 2021 contre 400 millions en 2020, soit une augmentation

de 04 % par rapport à l'année précédente. Mais, tout comme l'OMT, nous croyons fort qu'une coordination renforcée de la prévention des différentes crises, qu'elles soient sanitaires ou sécuritaires, ainsi qu'une croissance des taux de vaccination permettront de redresser la situation pour un tourisme plus rayonnant », relève-t-il. Sur le plan national, « les chiffres actuels sont très rassurants : les arrivées de touristes sont passées de 481 706 touristes en 2020 à 983 969 touristes en 2021. Pour les recettes, le Togo a enregistré 25 milliards de FCFA en 2021 contre 19 milliards de FCFA en 2020, soit un gain de 34 %. Ce résultat est à mettre, d'une part à l'actif du gouvernement, qui par le déploiement progressif du vaccin contre la Covid19, l'adoption d'un certain nombre de mesures et l'assouplissement des restrictions sur les déplacements, a aidé à rétablir la confiance des consommateurs pour le redécollage du tourisme et d'autre part à celui des populations togolaises qui ont su montrer un regain d'intérêt pour les déplacements au sein de leur beau pays », a précisé le ministre Lamadokou. Nous tenons « à féliciter les opérateurs touristiques nationaux pour leur engagement aux côtés de l'État dans ce défi de relance du secteur touristique. Le gouvernement apprécie à

leur juste valeur tous les investissements que vous opérez afin de contribuer à la diversification de l'offre touristique sur toute l'étendue du territoire national. Nous n'ignorons aucunement pas le dur labeur au prix duquel nous profitons aujourd'hui encore de vos services et c'est justement pour cela que je vous exhorte à collaborer davantage avec notre département pour la mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse et bénéfique pour vos corporations respectives et pour chacune de nos populations », a affirmé le ministre en charge du tourisme.

Nous devons enfin, « comprendre que le développement du tourisme est à la fois, l'affaire de l'Etat et du secteur privé dans une grande synergie. J'invite donc chaque togolais à apporter sa pierre à l'édifice du secteur touristique en saisissant l'opportunité qu'offre le gouvernement à travers cette nouvelle stratégie qui fait de la redynamisation un leitmotiv », a expliqué Dr Kossi Lamadokou.

L'édition 2022 de la Journée mondiale du tourisme a offert l'occasion au ministère du Tourisme de lancer un nouveau site web de promotion du tourisme togolais ([www.togotourisme.tg](http://www.togotourisme.tg)). Un site dynamique qui permettra de mettre en vitrine les diverses potentialités du pays.

**Attipoe Edem Kodjo**

## Agroalimentaire

# Carton plein pour les start-up africaines en 2021

**Le développement de l'agriculture et des industries agro-alimentaires sur le continent africain est tenu par des jeunes qui à travers leur start-up, attirent de plus en plus d'investisseurs. Si les levées de fonds demeurent concentrées sur une poignée de pays, elles ont bondi de 250% en 2021 selon un rapport publié le 20 septembre 2022, par le fonds de capital-risque AgFunder.**

D'après le rapport publié le 20 septembre dernier par le fonds de capital-risque AgFunder, en collaboration avec les institutions néerlandaise et britannique de financement du développement (FMO et British International Investment), les levées de fonds des start-up opérant dans le domaine de l'agrifoodtech en Afrique se sont établies à 482,3 millions de dollars en 2021 contre 185 millions en 2020. Cela représente une croissance de 250% d'une année à l'autre, rapporte "agenceecofin.com". Intitulé « Africa AgriFoodTech Investment Report 2022 »,

le rapport précise que le montant record enregistré durant l'année écoulée porte le total des levées de fonds réalisées par les jeunes pousses qui révolutionnent l'agriculture et les industries agro-alimentaires sur le continent depuis 2017 à 1,1 milliard de dollars.

Le nombre annuel des tours de tables lancés par les start-up agrifoodtech africaines n'a pas cessé de croître au fil des années, passant de 51 en 2017, à 99 en 2020, puis à 150 en 2021. Au total, 119 agritech et foodtech ont levé des fonds durant l'année écoulée. Mais trois pays du continent



Une startup

seulement ont accaparé 87,6% de ces opérations. Au niveau du Midstream Tech dominante, l'Égypte tient le haut du pavé avec 186,1 millions de dollars répartis sur 36 deals, soit 38,6% du total des levées de fonds réalisées. Le Nigeria occupe la deuxième marche du podium, avec 147,8 millions de dollars répartis sur 38 deals (30,6% du total des financements). Vient ensuite

le Kenya avec des levées de fonds globales de 88,5 millions de dollars issus de 32 deals (18,4% des levées de fonds). La plus grosse levée de fonds (68 millions de dollars) a été réalisée par la start-up nigériane TradeDepot, qui relie les producteurs de produits alimentaires aux détaillants informels. La catégorie Downstream Tech a, quant à elle, attiré 132,6

millions d'investissements. La tendance haussière des levées de fonds réalisées par les start-up africaines opérant dans le domaine de l'agrifoodtech s'est confirmée au premier semestre 2022. 47 jeunes pousses ont en effet levé au total plus de 400 millions de dollars répartis sur plus de 50 tours de tables entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année en cours.

La plus grosse levée de fonds depuis le début de l'année en cours a été réalisée par Wasoko. Cette start-up kenyane, qui offre des solutions de digitalisation aux petits distributeurs de produits agroalimentaires, a levé 125 millions de dollars auprès d'un pool de fonds de capital-risque comprenant Tiger Global et Avenir Growth Capital.

**Attipoe Edem Kodjo**

## PIA

# Une zone industrielle de pointe pour la transformation du soja local

**La Plateforme industrielle d'Adétikopé et le Mécanisme incitatif de financement agricole, fondé sur le partage des risques (Mifa SA) se positionnent sur la transformation des produits agricoles locaux. En ligne de mire le soja qui suscite beaucoup d'intérêt ces derniers temps chez les agriculteurs.**

Ce matin, sur sa moto à trois roues, Koffi Kotche un producteur de soja à Atali Kpota, village situé à Notsè dans la région des Plateaux, a rendez-vous avec des responsables de la PIA et du Mifa S.A. La rencontre permet à ces derniers de constater l'évolution des semences et de recueillir les doléances des producteurs, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

À côté, un champ d'expérimentation du soja biologique. Mis en place par PIA/Mifa en collaboration avec des agrégateurs, l'initiative permet d'expérimenter les cultures pour augmenter leurs rendements dans les règles de l'art. Sur place deux types de soja, une parcelle pour tester avec un biostimulant et une autre pour contrôler.

« Ce biostimulant va permettre au soja de résister au stress hydrique par rapport à la sécheresse et à l'abondance de pluie, aux maladies, afin de produire plus que quand il est livré à lui-même, sans ces techniques. D'autres tests sont également effectués dans la ville pour booster la production », indique l'agrégateur et directeur général d'E-GAB Sarl (Entreprise et gestion agrobusiness), Kouma-Aklesso Bere. Il accompagne les producteurs surtout sur le plan technique. « On les organise en coopérative, on leur fournit des intrants, notamment des semences et on les accompagne en termes d'appui technique, des conseils, des pratiques sur l'itinéraire technique du soja et nous les assistons pour les crédits afin de leur permettre d'emblaver plus de superficie », précise Kouma-Aklesso Bere.

Cette première expérience

effectuée dans la localité avec les producteurs les met en confiance. Depuis qu'ils bénéficient de l'accompagnement de PIA/Mifa, leurs conditions de vie et de travail se sont améliorées.

## Préfinancement et paiement comptant

La stratégie utilisée par PIA/Mifa et qui attire depuis en plus les agriculteurs vers la culture du soja est le préfinancement et le paiement cache. En effet, de par le passé, beaucoup d'entre eux manquaient de moyens pour cultiver leur champ, ce qui limitait les superficies emblavées et la production. Et après les récoltes, il fallait attendre plusieurs semaines avant de toucher son argent. Mais depuis quelques temps,

marche !

« On produisait par nos propres moyens et les rendements étaient maigres et nous ne maîtrisions pas aussi les techniques. On faisait le champ à notre manière. Mais depuis que nous sommes accompagnés, nous tirons beaucoup de profits. Nous

handicap, il arrive à s'en sortir. De 3 hectares, il est passé à 9 hectares, grâce à cet appui. Au cours de la dernière campagne il a obtenu 400 000 FCFA de bénéfices pour environ trois mois de semence. Cette saison, il attend au moins 1,5 million FCFA.

« J'ai fait des études



Ouro-Koura Tchagara, coach de l'ASCK

avons des techniciens qui nous accompagnent, nous sommes formés et nous savons désormais comment semer pour améliorer nos

supérieures mais je traînais à Lomé. Je suis revenu au village et aujourd'hui je n'envie pas les fonctionnaires, j'arrive à m'en sortir et je suis très

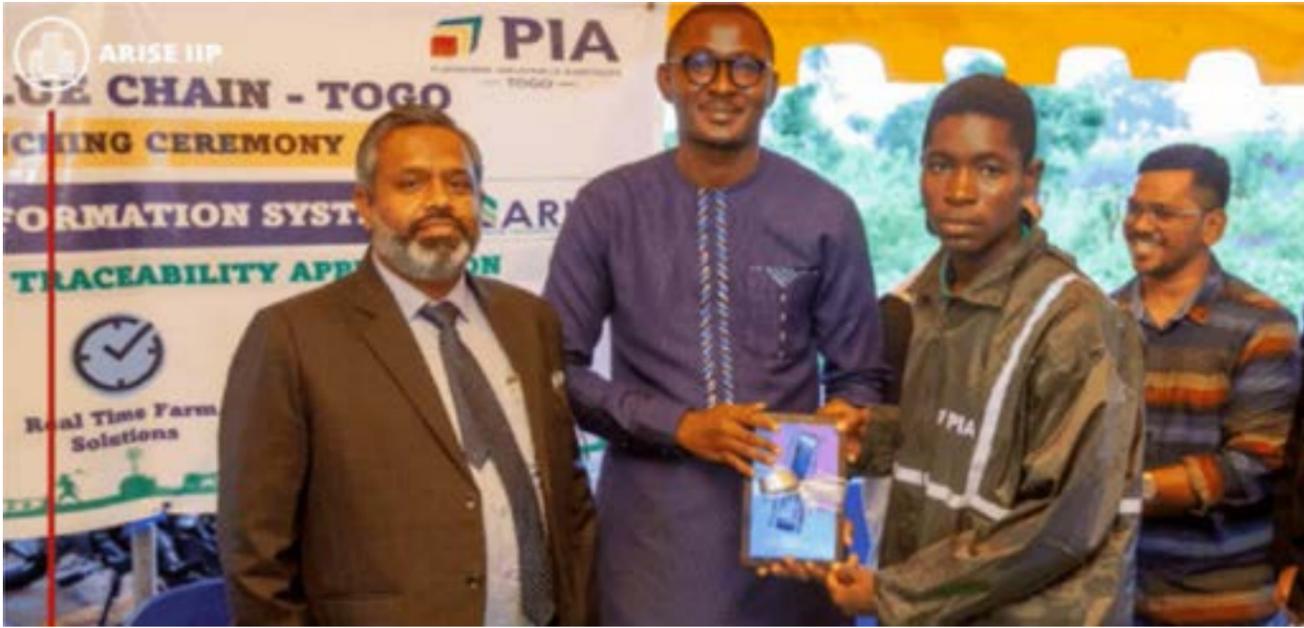


Un champ de soja

la situation n'est plus la même. PIA/Mifa préfinance leurs activités et les paie comptant après les récoltes. Et cela

rendements », a déclaré Koffi Kotche. Le producteur de soja est devenu un modèle pour la localité. Malgré son

content de la culture du soja », témoigne pour sa part Komlan Akakpo, sojaculteur et président du Comité villageois



Des acteurs au lancement de l'application

de développement (CVD) d'Atitsohoe. L'année dernière il a gagné plus de 700 000 FCFA sur une superficie de 3 hectares cultivée.

### Mécanisation et transformation

Passer à une agriculture mécanisée, c'est l'objectif de PIA/Mifa. En effet, l'agriculture togolaise souffre encore de ses méthodes rudimentaires de culture. Ce qui met en mal les efforts des producteurs. La doléance a encore été formulée par Koffi Kotche qui espère passer à une vitesse supérieure avec la mécanisation de son activité. « La main d'œuvre n'existe plus. Nous voulons des motocolteurs et d'autres machines qui vont nous faciliter la tâche ».

Le soja collecté ici comme dans d'autres localités est acheminée à Adétikopé, dans une usine de transformation installée à la PIA. Sur le site, machines et récipients géants sont sortis de terre.

Deux unités de transformation sont en cours d'installation à la PIA avec un investissement total de 25 millions USD (environ 16 milliards FCFA). Elles sont dotées d'infrastructures de pointe, favorisant ainsi le développement de l'économie locale. Ces usines vont produire de l'huile de soja, la lécithine, le soja Hi-pro, les morceaux de soja, le soja grillé, les farines de soja...

Installée sur une superficie de 33 000 m<sup>2</sup>, la production journalière de « Togo Soja » est de 684 tonnes de produit brut de tourteaux et 125 tonnes d'huile raffinée. « Etant donné que le Togo produit beaucoup de soja, on a décidé de mettre en place à la Plateforme industrielle d'Adétikopé une unité de transformation. C'est

une grande chance pour le Togo, parce qu'à partir de maintenant, le soja que nous produisons et qui est très bien apprécié sur le plan international ne sera plus exporté à l'étape brute mais nous allons le transformer sur place avant de l'exporter. Ceci permet de créer de l'emploi et de la richesse pour le pays », a déclaré le commandant Sandah Idiola, administrateur général de l'autorité de coordination de la PIA.

Cette transformation du soja est le fruit d'un partenariat entre la Plateforme industrielle d'Adétikopé et le Mécanisme

Agbossoumonde, directeur général de Mifa S.A.

### Digitalisation

La Plateforme industrielle d'Adétikopé a développé via la chaîne de valeur agricole d'Arise IIP (Arise Integrated Industrial Platforms) une application mobile pour assurer la traçabilité des produits bio au Togo dont le soja.

S'ils ont le vent en poupe au Togo, parce que beaucoup appréciés par l'Union européenne, il est primordial de les suivre de la terre à

constate une infection de son champ, notre personnel de terrain prendra en photo les plantes infectées et partagera les photos via l'application. L'équipe d'assistance sera automatiquement informée et analysera les informations, puis fera des recommandations pour en venir à bout de l'infection. L'agriculteur bénéficie donc d'une assistance en temps réel qui lui permet de réduire les pertes qu'il pourrait subir », informe la Plateforme.

L'outil informe les acteurs sur les prix du marché, les prévisions météorologiques, la création de valeur en réduisant le coût de la culture (intrants de qualité, gestion après récolte, etc.). Il s'agit en outre de prévenir l'équipe Agri de la PIA en temps réel sur les intrants dont les agriculteurs ont besoin afin de mieux planifier leurs interventions. La Plateforme industrielle d'Adétikopé s'engage ainsi à optimiser la productivité agricole au Togo à travers entre autres le soutien aux acteurs de la chaîne de valeur dans leur processus de vente, la réduction des coûts de production, les prévisions météorologiques, etc.

Cet écosystème dynamique et



L'usine de transformation en construction

incitatif du financement agricole. « La saison dernière, nous avons injecté plus de 7 milliards FCFA dans la filière soja en nous appuyant sur les agrégateurs. Pour cette campagne-ci, nous sommes en train d'évaluer les besoins avec les agrégateurs pour déterminer les besoins réels. Nous développons aussi d'autres partenariats avec d'autres mécanismes de l'Etat », a déclaré Aristide

la table. C'est le nouveau challenge de la PIA. Sa nouvelle solution permet de fournir plus d'informations aux producteurs togolais sur toutes les étapes suivies lors des cultures. La localisation des exploitations sera bien fournie grâce à des fonctionnalités intégrées de géolocalisation.

« En temps réel, l'application permet d'accompagner les agriculteurs togolais. Par exemple, si un agriculteur

innovant mis en place permet d'accroître la production de soja. L'année dernière, elle a dépassé les 250 000 tonnes, ce qui représente cinq fois plus qu'en 2015. Près de 90% du soja produit dans le pays est exporté. Les industries mises en place permettent de les transformer localement, afin de créer plus de richesses pour le pays.

Réalisé par Félix Tagba

**ORIGINAL**

**SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N° 0324/2022 EN DATE DU 15.06.2022 AVEC COMMANDEMENT DE PAYER**

L'an deux mil vingt-deux et le Vingte-cinq (25) Septembre à 15 heures 30 minutes ;

A la requête de la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital social de 11 619 000 000 FCFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-Point de la liberté, BP.375, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES ;

Assistée de :

- la SCPA MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats ;
- et la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, ayant son siège social à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, courriel : [contact@dogbeavou-associes.com](mailto:contact@dogbeavou-associes.com), représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège, société au siège de laquelle domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

**J'ai écrit Kokoévi ABIASSI-ABEDOMITE**  
Huissier de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, 384 rue des Cygnes, Togo.

Signifié et en tête de celle des présentes, déposé à :

- La société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) sous le numéro RCCM TG-LOM 2015 B1717, NIF : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, où était et parlant à la requête d'ignorer son domicile habituel, Procureur et Commissaire à la police Principale de l'Auditoire de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal (TOGOMATIN)

1

---

ICDGA/TA

**Copie certifiée conforme par moi Huissier de la Grosse du jugement N°0324/2022 rendu le 15 Juin 2022 par le Tribunal de Commerce de Lomé :**

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit :

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, en vertu de l'acte ci-dessus signifié :

**Fait commandement à la société WARI SA de, dans huit (08) jours, pour tout délai, avoir à payer à ma requérante ou à moi Huissier, porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance :**

- Somme principale	781 941 071 F CFA
- Intérêts de droit à compter du 07.04.2022	PM
- Frais de recouvrement (15%)	117 291 160 F CFA
- TVA (18%)	21 112 408 F CFA
- Coût du procès-verbal de saisie conservatoire de créances	75 000 F CFA
- Coût de la dénonciation	30 000 F CFA
- Coût de l'assignation	30 000 F CFA
- Coût des vignettes de plaidoirie	30 000 F CFA
- Coût du procès-verbal de dénonciation infructueuse	50 000 F CFA
- Coût du procès-verbal de constat	50 000 F CFA
- Coût des procès-verbaux d'affichage	200 000 F CFA
- Frais de levée de la grosse du jugement	22 000 F CFA
- Coût du présent exploit	30 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme Neuf cent vingt millions huit cent soixante-et-un mille six cent trente-neuf (920 861 639) francs CFA.

Lui indiquant que faute par elle de s'exécuter volontairement, elle pourra y être contraindre par la vente forcée de ses biens meubles.

**SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copies tant de la grosse du jugement susvisé que du présent exploit dont le coût est de 30 000 Francs, timbres compris.

**L'HUISSIER**

2

**500 FRANCS**

**GROSSE**

N°0324/2022  
DU 15 JUIN 2022

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
Travail-Liberté-Patrie

\* AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS \*

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME**  
CHAMBRE ORDINAIRE

**PRESENTS : MM.**

Président : **NAPO**  
M.P. : **MAWAMA**  
Greffier : **KPONDO**

**AFFAIRE :** **AUDIENCE PUBLIQUE DU MERCREDI QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX (15/06/2022)**

Banque Atlantique du NIGER  
(SCP MANDELA)  
(SCP DOGBEAVOU)  
C/  
Société WARI

**OBJET DU LITIGE :**  
**OBTENTION DU TITRE EXECUTOIRE**

**ENTRE :** la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 11 619 000 000 F CFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP. 375, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, assistée de la SCPA MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit également domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau national du Togo, ayant son siège social à Lomé ;

**ET :** la société WARI, Société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 3 000 000 000 F CFA, immatriculée au registre du commerce et du crédit

**Demanderesse, d'une part :**

**Défenderesse, d'autre part :**

mobilier (RCCM) N°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'immatriculation Fiscale (NIF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur général, demeurant et domicilié audit siège ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais, au contraire, sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

**POINT DE FAIT :** suivant exploit en date à Lomé du 07 avril 2022 de Maître Gisèle Kokoévi ABIASSI, Huissier de Justice à Lomé, la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec conseil d'administration au capital social de 11 619 000 000 F CFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP. 375, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, assistée de la SCPA MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit également domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES et de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau national du Togo, ayant son siège social à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, courriel : [contact@dogbeavou-associes.com](mailto:contact@dogbeavou-associes.com), représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège, société au siège de laquelle domicile est élu pour les présentes et leurs suites, a fait assigner la société WARI, Société anonyme

**GREFFE**  
**COUT**

ENREGIS...	5 000
TIMB-MINUTE...	9 000
TIMB-EXP...	1 000
EMOLUMENTS...	2 500
ROLES...	3 000
COPIES...	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 500</b>

3

avec Conseil d'administration, au capital social de 3 000 000 000 F CFA, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) N°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'immatriculation Fiscale (NIF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur général, demeurant et domicilié audit siège, à comparaître par devant le tribunal de céans pour voir :

**En la forme**

- Déclarer régulière et recevable son action ;

**Au fond,**

- Déclarer les saisies conservatoires de créances pratiquées bonnes et valables ;
- Condamner WARI SA représentée par son Directeur Général, à lui payer la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA sous réserve des intérêts de droit et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif ;
- Assortir la décision à intervenir de l'exécution provisoire nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens ;

Sur cette assignation, la cause fut inscrite au rôle général sous le n°000265/2022/1101 et appelée à son tour à l'audience du 20 avril 2022 puis renvoyée au 4 mai 2022 pour la défenderesse et pour l'instruction préparatoire ;

Le dossier subit par la suite plusieurs autres renvois successifs pour les mêmes motifs et ce, jusqu'au 18 mai



4

2022, audience au cours de laquelle la requérante a développé l'affaire et sollicité qu'il plaise à la juridiction de ce siège lui adjuger l'entier bénéfice de ses demandes contenues dans l'acte introductif d'instance ;

La requise bien que régulièrement assignée n'a pas comparu ni personne pour elle afin de présenter ses moyens de défense ;

Le ministère public qui a eu la parole pour ses réquisitions a déclaré s'en rapporter à justice ;

**POINT DE DROIT** : la cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des déclarations des parties ou de leurs conseils, et des pièces du dossier ; quid des dépens ?

Sur quoi, le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour jugement être rendu le 8 juin 2022 ;

Advenue cette date, 8 juin 2022, le dossier n'étant pas en état de recevoir jugement, le délibéré fut prorogé pour l'audience du 15 juin 2022 ;

Et ce jour, 15 juin 2022, vidant son délibéré, le tribunal a rendu le jugement dont la teneur suit :

**LE TRIBUNAL,**

Vu les pièces du dossier ;

Ouï les conseils de la demanderesse en leurs demandes ;

Nul pour la défenderesse défaillante ;

Le ministère public entendu ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;



Attendu que suivant exploit en date à Lomé du 07 avril 2022 de Maître Gisèle Kokoévi ABIASSI, Huissier de Justice à Lomé, la Banque Atlantique du Niger (BAN), Société anonyme avec conseil d'administration au capital social de 11 619 000 000 F CFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), Rond-point de la liberté, BP. 375, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF : 9545-R, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, assistée de la SCPA MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit également domicile au siège de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES et de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau national du Togo, ayant son siège social à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, courriel : [contact@dogbeavou-associes.com](mailto:contact@dogbeavou-associes.com), représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège, a fait assigner la société WARI, Société anonyme avec Conseil d'administration, au capital social de 3 000 000 000 F CFA, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) N°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'immatriculation Fiscale (NIF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur général, demeurant et domicilié audit siège, à comparaître par devant le tribunal de céans pour voir :

**En la forme**

- Déclarer régulière et recevable son action ;

**Au fond,**

- Déclarer les saisies conservatoires de créances pratiquées bonnes et valables ;
- Condamner WARI SA représentée par son Directeur Général, à lui payer la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA sous réserve des intérêts de droit et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif ;
- Assortir la décision à intervenir de l'exécution provisoire nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens ;

Qu'au soutien de son action, elle expose qu'elle est en relation commerciale avec la Société WARI contre laquelle elle détient une créance ; que par courrier en date du 06 septembre 2021, celle-ci a reconnu ladite créance principale de Sept cent quatre-vingt-et-un millions neuf cent quarante-et-un mille soixante-onze (781 941 071) francs CFA et dit qu'elle ne pourra la couvrir des sommes qui lui sont dues qu'après recouvrement effectif des montants que lui doivent ses propres débiteurs ; que voyant ses intérêts ainsi en péril, elle a, par ordonnances n°059-S/2022 et n°083-S/22 respectivement en dates des 04 et 21 mars 2022, fait pratiquer des saisies conservatoires sur les avoirs bancaires de la société WARI SA, pour sûreté et garantie de paiement de la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA sous réserve des intérêts de droit et autres frais à venir ; que les saisies dont s'agit ayant été pratiquées sans titre exécutoire, il y a lieu pour garantir ses droits et pour éviter leur caducité, de les déclarer bonnes et valables ;



7

qu'il échet en outre, de condamner la requise à lui payer la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA sous réserve des intérêts de droit et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif.

#### DISCUSSION,

Attendu que la société WARI SA n'a pas comparu ; que le jugement à intervenir étant susceptible d'appel, il y a lieu de le dire réputé contradictoire à son égard, en application des dispositions de l'article 146 alinéa 4 de la loi N°2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile ;

#### En la forme,

**Sur la demande tendant à déclarer les saisies conservatoires de créances pratiquées bonnes et valables,**

Attendu que la BAN demande au tribunal de déclarer bonnes et valables les saisies conservatoires par elle pratiquées ;

Qu'or, il ressort des dispositions de l'article 49 de l'AUPSRVE que la juridiction compétente pour statuer sur tout litige ou demande relative à une saisie conservatoire est le président de la juridiction statuant en matière d'urgence ou le magistrat délégué par lui ;

Qu'il s'en infère que le juge de fond de céans n'est pas compétent pour apprécier de la demande de la BAN tendant à voir déclarer bonnes et valables les saisies conservatoires par elle pratiquées, laquelle demande est du domaine de compétence du président de la juridiction statuant en matière d'urgence ou du magistrat délégué par lui ;



Qu'il sied alors de se déclarer incompétent à connaître de cette première demande et de renvoyer la BAN à mieux se pourvoir devant le juge de l'article 49 de l'AUPSRVE ;

#### Sur les autres demandes de la BAN,

Attendu que les autres demandes contenues dans l'acte d'assignation ont été présentées dans les forme et délai de la loi ; qu'il importe de les recevoir ;

#### Au fond,

**Sur la condamnation de la société WARI au paiement du montant de 920 419 639 FCFA,**

Attendu que la BAN sollicite du tribunal de condamner la société WARI SA à lui payer la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA sous réserve des intérêts de droit et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif, décomposée en créance principale de 781 941 071 FCFA, les frais de recouvrement de 117 291 160 FCFA et la TVA de 21 112 448 FCFA sur les frais dont s'agit ;

Attendu d'une part que celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver, de même que celui qui s'en prétend libérer, ainsi qu'il ressort de l'article 1315 du code civil ;

Attendu que la BAN a entretenu des relations commerciales avec la société WARI SA ; que de leurs rapports, il en est ressorti un solde débiteur de Sept cent quatre-vingt-et-un millions neuf cent quarante-et-un mille soixante-onze (781 941 071) FCFA au détriment de la société WARI SA ; qu'il est constant que par courrier en date du 06 septembre 2021, la société WARI a reconnu devoir à sa contradictrice la somme de Sept cent quatre-vingt-et-un millions neuf cent quarante-et-un mille soixante-onze (781 941 071) FCFA



9

dont s'agit mais prétend ne pas être en mesure de s'en acquitter dans l'immédiat ; que la preuve de la créance réclamée étant établie de ce fait à son égard, il y a lieu de la condamner à son paiement ;

Attendu d'autre part que l'article 47 de l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE) dispose que « sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prévu par la loi nationale de chaque Etat-partie ou par le présent acte uniforme ou autorisé par la juridiction compétente, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire sont à la charge du créancier. A la demande de ce dernier, la juridiction compétente peut mettre tout ou partie des frais exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi » ;

Attendu que les saisies conservatoires pratiquées en l'espèce, sont prévues par l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE) ; qu'elles sont de surcroît autorisées par la juridiction compétente au travers des Ordonnances N°059-S/2022 et N°083-S/22 respectivement en date des 04 et 21 mars 2022 ; que pour ces raisons, même si la BAN n'est pas nantie de titre exécutoire, il y a lieu d'ajouter au montant principal de 781 941 071, les frais de recouvrement de 117 291 160 FCFA, qui se chiffre à 15 pour cent de la créance principale et la TVA de 21 112 448 FCFA, qui s'évalue à 18 pour cent des frais de recouvrement, ce qui porte le total de la créance à 920 419 639 FCFA ;

#### Sur l'exécution provisoire,

Attendu que l'exécution provisoire est demandée ; qu'aucune urgence ne commande cependant d'assortir la présente décision de cette mesure ; qu'il y a lieu de la rejeter conformément à l'article du 140 de la Loi N°2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile ;



#### Sur les dépens,

Attendu qu'il résulte de l'article 296 de la Loi N°2021-007 du 21 avril 2021 suscitée que la partie qui succombe au procès en supporte les dépens ; que la société WARI SA ayant succombé, il y a lieu de lui faire payer les dépens de l'instance ;

#### PAR CES MOTIFS,

Statuant publiquement, par défaut réputé contradictoire contre la société WARI SA et en premier ressort ;

#### EN LA FORME,

Se déclare incompétent à connaître de la demande tendant à voir déclarer les saisies conservatoires de créances pratiquées les 04 et 21 mars 2022 bonnes et valables et renvoi la Banque atlantique du Niger (BAN) à mieux se pourvoir devant le juge de l'article 49 de l'AUPSRVE ;

Reçoit la BAN en ses autres demandes régulières ;

#### AU FOND,

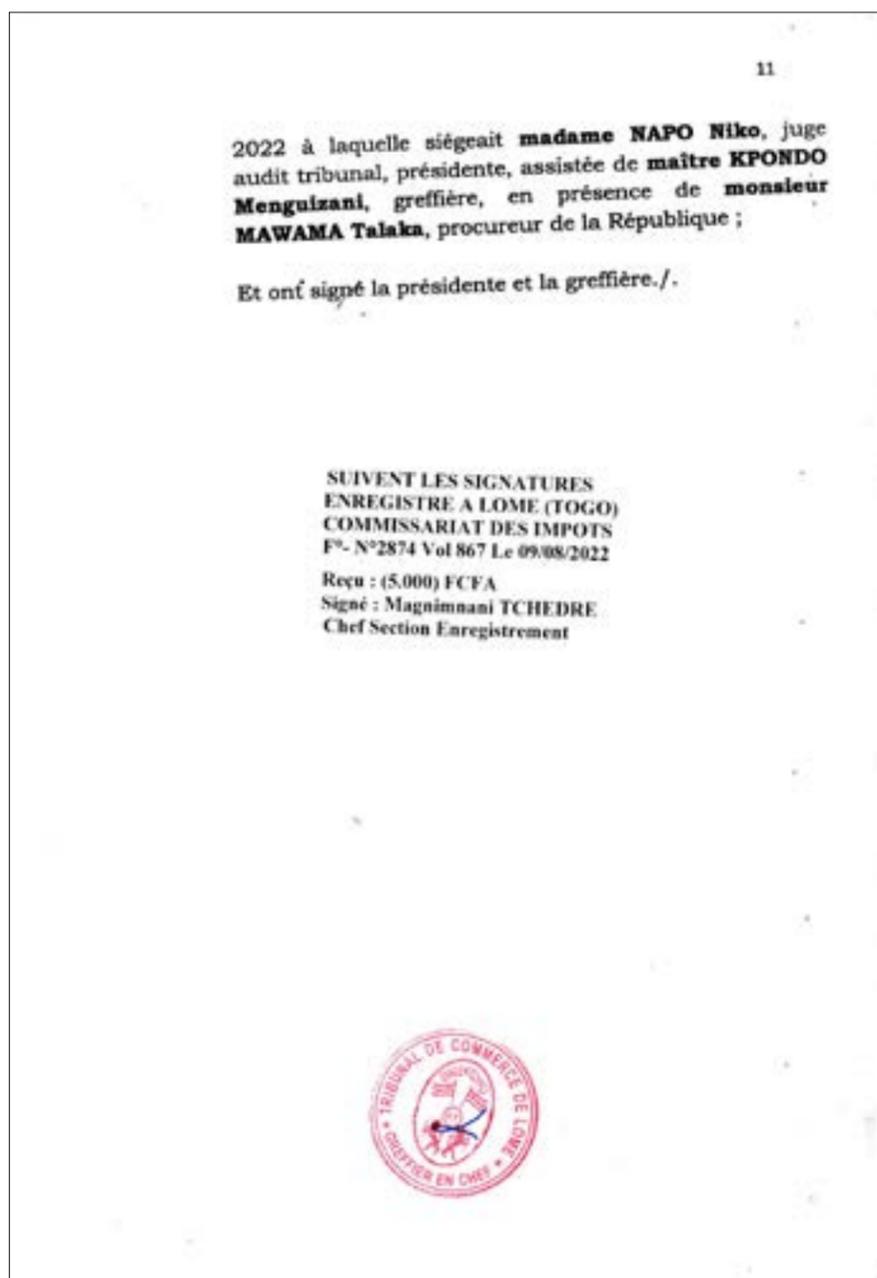
Condamne la société WARI SA à payer à la BAN la somme en principal et frais de Neuf cent vingt millions quatre cent dix-neuf mille six cent trente-neuf (920 419 639) francs CFA ;

Rejette l'exécution provisoire ;

Met les dépens à la charge de la société WARI SA ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le tribunal de commerce de Lomé, en son audience publique de la chambre ordinaire du mercredi 15 juin





## Salon du bien-être

Suite de la page 4

## 16 exposants partagent les recettes du bien-être aux Togolais

...sont au programme. Les thèmes seront axés notamment sur la psychologie de l'enfant, la psychologie humaine, la gestion des relations, l'intimité sexuelle en couple et son impact sur l'individu.

Pour la promotrice de ce Salon, Aïcha Bouraima,

à tout homme de se sentir bien dans sa tête et dans son corps. Nous avons trouvé sur place des spécialistes dans différents domaines qui répondent au bien-être, l'alimentation, la nutrition, la diététique, la cosmétique bio, la massothérapie, la lithothérapie, la



Les organisateurs partagent des astuces santé

un menu alléchant est concocté sur les deux jours pour le public qui fera le déplacement. « Le bien-être permet

décoration senteur intérieur. On a un programme très alléchant sur les deux jours. Notre rêve est



Les visiteurs attentifs aux messages

plus grand que ce que nous faisons. Nous ne voulons pas seulement initier un rendez-vous annuel mais créer de plus grandes choses », a-t-elle martelé. Les visiteurs ont droit à des enseignements autour des préceptes qui

leur aideront à pouvoir à passer de la théorie à la pratique chez eux. Ce qui leur permettra de bien vivre dans leur intérieur, dans leur habitation, dans leur travail... Ainsi sera assuré, l'épanouissement dans la gestion des relations,

dans la vie sociale et associative sans oublier celle de la vie spirituelle. La rencontre sera clôturée sur une note de danse à travers une séance de zumba et de fitness.

La rédaction

# La Fibre Togocom à seulement **10.000F CFA!**

**SUPER  
PROMO**

**CINKASSÉ**

**DAPAONG**

**KARA**

**SOKODÉ**

**ATAKPAMÉ**

**KPALIMÉ**

**TSÉVIÉ**

**ANÉHO**

**LOMÉ**



**119/888**

En agence /commercial itinérant

## La Fibre

Offre soumise à conditions.  
Frais d'accès fibre à 10.000 FCFA  
au lieu de 25.000 FCFA.  
Promo valable jusqu'au 30 septembre 2022

togocom.tg   

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**



**Togocom**